

Contrat de Saillie et de Pension FUSAIN du DEFEY

Propriétaire (Nom Prénom) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email (facultatif) : _____

Jument (nom) : _____

N° SIRE : _____

Conditions de monte

- L'étalon fera la monte naturelle en main
- La jument doit être indemne de la métrite équine contagieuse et à jour de ses vaccinations contre la grippe. La vaccination contre la rhinopneumonie est fortement conseillée.
- Toute jument présentée dans un état insuffisant, présentant des signes de mauvaise santé, des écoulements utérins, d'un comportement dangereux pourra être refusée
- Le propriétaire de la jument reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à la monte naturelle
- Tous les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire de la jument

Conditions de pension

- Pré : 6 € HT/jour soit 125 € HT/mois
- Pré/Boxe : 9 € HT/jour soit 175€ HT/mois
- Jument suitée : 11€ HT/jour soit 250€ HT /mois

Conditions de paiement

- 132€ TTC (120€ HT + TVA à 10% 12.00€) – Frais Techniques saillie monte en main
- 550 TTC (500 HT + TVA à 10% 50.00€) – Payable à la naissance d'un poulain viable à 48 heures

Fait à _____, le _____

Le Propriétaire

Paul ou Beth Loisl